



CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2016 18 HEURES 30 COMPTE RENDU

- Présents :** Monique PARENT ; Evelyne COYAUX ; Pierre MOCQ ; Monique ROUSSEAU ; Michel LEBLOND ; André GODARD ; Annie JACQUART ; Jean-Pierre HECQUET ; Murielle CARETTE ; Fabienne HAUX ; Didier ROSEREAU ; Franchino NUZZOLO ; Priscilla LEGRAND ; Emmanuel LASSON ; Jean-Marie GOTRAND ;
- Représentés :** Michel PEDERENCINO ; Natacha BROUCK ;
- Absent(s) :** Maurice PAMART ; Cathy DELOFFRE ;
- Secrétaire :** Priscilla LEGRAND

Le Conseil municipal demande des modifications sur le compte rendu du Conseil municipal du 10 mars 2016.

1. DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – ROUTE DE GOEULZIN

Michel LEBLOND, adjoint à l'urbanisme, expose au Conseil municipal les difficultés rencontrées dans l'acquisition des terrains nécessaires aux travaux sur la route de Goeulzin. Il propose au Conseil municipal de demander un arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique le projet de restructuration de la voirie.

Le Conseil municipal ;

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- D'autoriser Madame La Maire à procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de ces travaux et poursuivant le cas échéant la procédure de déclaration d'utilité publique.
- Demande l'intervention par le Sous-préfet d'une enquête d'utilité publique puis de l'arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité du projet et de cessibilité.
- Autorise Madame La Maire à solliciter Monsieur Le Sous-préfet pour la suite de la procédure, notamment l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

2. CREATION DE POSTE EN CAE

Madame la Maire expose que les travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public débutent en 2016. Ces travaux seront pour certains réalisés en régie. Elle propose au Conseil municipal de créer un poste en CAE pour faire face à cet accroissement temporaire d'activités.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- de créer un poste d'agent des services techniques dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi »
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois.
- précise que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

- indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail.
- D'autoriser Madame La Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

3. MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE

Madame la Maire propose au Conseil Municipal d'étendre le bénéfice de l'Indemnité d'Administration et de Technicité au cadre d'emploi des rédacteurs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- d'étendre le bénéfice de l'IAT aux agents relevant des cadres d'emplois des rédacteurs territoriaux.
- que pour la constitution d'une enveloppe budgétaire affectée au versement de cette indemnité, il sera fait application d'un coefficient multiplicateur égal à 8.

L'attribution individuelle est modulée en tenant compte de la manière de servir de l'agent. Il est prévu de retenir les critères d'attribution suivants :

- L'aboutissement du travail (qualité, fiabilité, délais)
- La modulation compte tenu de missions différentes confiées
- La charge de travail

L'IAT est versée mensuellement.

Le versement de l'indemnité du mois est suspendu :

- Dès le 4^{ème} jour d'absence pour maladie, maternité, enfant malade et toute absence autorisée autre que congés annuels, légaux ou de formation décidée par l'autorité territoriale.
- Toute absence non autorisée par écrit fait perdre le bénéfice de l'I.A.T. pour le mois en cours dès le 1^{er} jour.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal désigne Emmanuel LASSON président pour délibérer sur le compte administratif 2015 du Budget principal dressé par Madame PARENT, Maire de Férin :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 147 691,21 €	53 455,48 €
Dépenses	907 218,20 €	208 319,07 €
Résultat 2015	240 473,01 €	- 154 863,59 €
Résultat 2015	85 609,42 €	
Résultat 2014 reporté	1 714 145,78 €	328 521,91 €
Résultat de clôture 2015	1 954 618,79 €	173 658,32 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €	63 637,00 €
Restes à réaliser dépenses	0,00 €	43 190,00 €
Résultat d'ensemble du budget principal à la clôture	2 148 724 ,11 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE

- le compte administratif 2015 du budget principal dressé par Madame La Maire.

5. COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Madame la Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion 2015 dressé par Madame la Trésorière.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

APPROUVE

- le compte de gestion 2015 du budget principal dressé par Madame La Trésorière.

6. AFFECTATION DES RESULTATS 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Madame la Maire expose au conseil municipal :

- La section de fonctionnement du compte administratif 2015 présente un excédent de 240 473,01 €
- Le solde cumulé de la section de fonctionnement présente un excédent de 1 954 618,79 €
- La section d'investissement du compte administratif 2015 présente un déficit de 154 863,59 €
- Le solde cumulé de la section d'investissement présente un excédent de 173 658, 32€
- Les restes à réaliser au 31 décembre 2015
- Les besoins recensés lors de l'élaboration du budget primitif 2016

Madame la Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

- 1068 – recettes d'investissement : 300 000 €
- 002 – recettes de fonctionnement : 1 654 619 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

d'affecter le résultat comme suit :

- 1068 – recettes d'investissement : 300 000 €
- 002 – recettes de fonctionnement : 1 654 619 €

7. TAUX DE TAXES 2016

Madame la Maire propose au Conseil municipal de reconduire les taux de taxes votés en 2015 :

Taxe d'habitation : 15,98 %

Foncier bâti : 19,65 %

Foncier non bâti : 42,72 %

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

DECIDE

- que les taux de taxes restent inchangés

8. BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET PRINCIPAL

Madame la Maire expose au Conseil municipal les propositions relatives au budget primitif 2016 de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents ou représentés

ADOPTE

- Le budget primitif de la commune arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	2 712 991€	2 712 991€

INVESTISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du présent budget	713 371	692 924
Restes à réaliser de l'exercice précédent	43 190	63 637
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	756 561	756 561

Association	Budget 2016	
ACPF	50	A revoir
Aînés	50	A revoir
Danse de Salon	50	
Faire un Jardin	50	
Fanfare	1500	
FC Férin	5000	
Férin Yoga	50	
Férinelle	50	
Fêtes Férinoises	4000	
Gym	800	
Histoire et Patrimoine	50	
Johnny Légende	0	
La gaule	600	
La marche	650	
Les trois coups férinois	700	
LN Danse	900	
Pétanque	50	
Prévention	350	
Ramier	50	
Tous parents	50	A revoir
Tricot copines	50	A revoir
Vétérans	300	
Handicapés Douai	100	
Bouger pour sa santé	50	
Secours catholique	300	
Sécurité routière	150	
Total	15950	

Les associations dont le dossier n'a pas encore été étudié se sont vu attribuer 50€, sommes qui seront revues dès que possible.

- D'inscrire 20000€ au compte 6745 au titre des subventions exceptionnelles.

9. Questions diverses

- **Aménagement du centre bourg**

La commune adhère au conseil d'architecture urbaniste et environnement (CAUE). Dans ce cadre Monsieur GRANDJACQUES apporte des conseils à la commune notamment sur l'aménagement du centre bourg.

Une réunion aura lieu le mardi 5 avril 2016 en présence d'un représentant de la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) et du cabinet VERDI.

- **Report de l'arrêt de projet PLU**

L'arrêt de projet du PLU est reporté dans l'attente des conclusions de la réunion de mardi 05 avril 2016

- **Conseil communautaire du 25 mars 2016**

- **Nettoyage de la Petite Sensée**

Par son action de nettoyage de rivière Petite Sensée, qualifiée de « joyau » de notre territoire, l'association de pêche La Gaule Férimoise contribue à l'effort d'entretien du réseau hydrographique de surface d'intérêt communautaire. La CAD souhaite que l'exemple ainsi donné par notre association soit repris par les associations de pêche de Courchelettes et de Lambres.

- **Méthanisation**

La CAD rappelle qu'elle « mène des actions de protection de la ressource souterraine pour protéger les captages d'eau potable de Férim, ressource primordiale pour le Douaisis ». Le Vice-président à l'eau potable, Jean-Paul FONTAINE, relayé par le premier Vice-président, Martial VANDEWOESTYNE et le Président Christian POIRET ont insisté sur cet enjeu fort et manifesté leur opposition à un projet de méthaniseur sur le territoire de Férim, commune située sur une zone très sensible.

Fin du Conseil Municipal : 19h45